



parler
français
avec
les sourds

certifié conforme :

Matthieu CLAVIER, Président.

RAPPORT D'ACTIVITE

DE L'ALPC

2010

21 rue des Quatre Frères Peignot (Hall E) - 75015 Paris

Téléphone : 01 45 79 14 04 - Fax : 01 45 78 96 14

Courriel : contact@alpc.asso.fr Site Internet : www.alpc.asso.fr

Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée (ALPC)

SOMMAIRE

Faits marquants de l'année 2010

Adhésions

Conditions de fonctionnement

Locaux

Matériel

Ressources humaines

Salariés

Bénévoles

Ressources financières

Cotisations et appels de fonds

Subventions publiques

Mécénat d'entreprise

Activités génératrices de revenus

Activités et actions de l'association

Les formations

Formation pour les professionnels de la surdité

Partenariat licences professionnelles de codeur LPC

Formation pour les parents

Stage d'été

Animation du réseau des correspondants régionaux

Le comité scientifique et les journées d'études

Le pôle codeur

Les outils de l'information

Le LPC info

Nos plaquettes

Notre site Internet

Nos outils pédagogiques

La gestion du service COD.A.L.I.

Les relations avec les Pouvoirs publics

Les relations avec les autres associations

UNISDA

Droit au savoir, Génération Cochlée, AFIDEO, ANPEDA, ANCO.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010

• Formations

- Grand succès de nos deux stages d'été en juillet 2010 puisque nous avons accueilli près de 400 personnes, avons formé 127 parents et 78 enfants au code LPC.
- Une nouvelle session de formation de formateurs de parents a été organisée sur Paris.
- Création d'une nouvelle formation intitulée Communiquer avec un adulte sourd, à destination de personnes recherchant une aide à la communication avec un adulte sourd, dans la sphère privée ou professionnelle.

• Outils et supports pour l'accompagnement des familles

- Mise en ligne d'une nouvelle histoire codée sur notre site internet : Super Calo vient s'ajouter à l'histoire de Pipou, l'oiseau.

• Pôle Codeurs

Avec l'appui d'un ensemble de fiches qu'elle a créé, la coordinatrice du pôle codeurs répond aux nombreuses demandes d'informations, d'assistance et de conseils personnalisés ; elle est la référente pour les réunions et dossiers sur la mise en place du codage en classe

• Partenariats

La MACIF reste un partenaire très présent grâce à son soutien financier et matériel,

La CAF de Paris, grâce au travail de notre correspondant parisien, est, comme en 2009, un partenaire dans "nos actions au soutien à la fonction parentale" en participant au financement de l'organisation des ateliers parentaux,

Cette année encore, nous avons réussi à mobiliser des partenaires pour notre action phare : le stage d'été, puisque:

Par l'implication d'un administrateur, l'APICIL nous a soutenu financièrement, dans le but de nous permettre de "former et d'informer les familles sur le problème de la surdité",

Par l'action d'un adhérent de l'association, la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires nous a accordé une aide financière pour l'organisation du stage,

Un dossier "Coup de cœur solidaire" de la SNCF, constitué et porté par un adhérent, salarié de la SNCF, nous a permis d'obtenir une aide dans le cadre de l'aide aux jeunes en difficultés. Cette aide a été entièrement consacrée au financement des frais de stage pour 6 familles en difficultés.

• **Mise à jour de nos statuts** lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2010

ADHESIONS

Cotisations

Les montants de l'adhésion sont restés fixés aux sommes votées lors de l'assemblée générale du 6 octobre 2001, à savoir :

Familles et individuels : 38 euros ;

Chômeurs et étudiants : 15 euros ;

Organismes, associations : 38 euros ;

Établissements médico-sociaux et associations gestionnaires : 130 euros.

L'adhésion s'entend par année civile.

Nombre d'adhérents

	2004	2006	2008	2009	2010
Familles ou individuels	678	712	765	724	601
Établissements	43	49	54	48	39
Associations locales	33	29	30	20	30

Comme chaque année, on constate un renouvellement important des familles : environ un quart des adhérents sont nouveaux et un quart nous quittent car souvent sollicités par d'autres associations (locales, de parents d'élèves etc.). La conjoncture contraint souvent les familles à adhérer à une seule association, le nombre d'adhérents a chuté en 2010.

Une enquête nous montre que par l'intermédiaire des associations locales, l'ALPC touche environ 3.000 familles supplémentaires.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Locaux

L'association loue à l'Habitat Parisien des locaux d'une superficie de 346 m². Les trois quarts sont occupés par le centre de soins COD.A.L.I. dont l'ALPC est l'organisme gestionnaire.

Dans la partie occupée par l'association, 86 m², outre trois bureaux permettant d'accueillir cinq postes de travail, nous disposons d'une salle dans laquelle les formations sont dispensées et où se tiennent la plupart de nos réunions : conseil d'administration, comité scientifique, réunion de formateurs, etc.

Ponctuellement, des salles sont mises à notre disposition par les Laboratoires Servier, la Mairie du 15^e Arrondissement de Paris, la MACIF et l'OcmCeasil par l'intermédiaire de la CAF de Paris.

Matériel

L'association dispose de six ordinateurs reliés en réseau. Ce matériel permet le travail simultané de salariés et bénévoles.

Un ordinateur portable et un vidéo projecteur, matériels indispensables pour les formations et les conférences, et un photocopieur numérique, complètent cet équipement.

Nous possédons également une caméra numérique utilisée notamment pour les formations de professionnels.

Ce matériel mobile est indispensable pour notre fonctionnement quotidien, nos formations, les stages d'été et les journées d'action.

Ressources humaines

1. Salariés

1.1 Personnel permanent

En 2010, les permanents sont :

- une directrice salariée de l'association depuis le 1^{er} janvier 2009, dont les missions sont les suivantes :
 - représentation sur délégation du président
 - préparation des travaux des organes directeurs de l'association et du comité scientifique
 - gestion de l'activité courante de l'association
 - coordination de l'organisation des stages d'été et des journées d'action
 - encadrement des salariés
 - accueil des familles
 - relations avec les partenaires publics et privés
 - organisation et coordination des activités de formation pour les parents et les professionnels
 - organisation et coordination des travaux des bénévoles
 - préparation des dossiers de demandes de subventions publiques et privées
 - développement des actions et des supports de communication et de formation.

- une comptable qui assure, à raison de deux jours et demi par semaine depuis septembre 2009, les travaux comptables, les paies, les déclarations sociales, l'établissement des factures ainsi que le suivi de la trésorerie et l'établissement des comptes annuels en lien avec notre expert comptable.

- une coordinatrice du pôle codeur pour une journée par semaine. Son rôle :
 - recensement des besoins des familles et des structures employant des codeurs
 - soutien dans la recherche des moyens nécessaires pour assurer la présence d'un codeur auprès de l'enfant
 - assistance dans la bonne mise en place de l'intervention d'un codeur
 - développement des relations extérieures.

- un apprenti, étudiant en deuxième année de BTS Assistant de gestion assurant divers travaux administratifs. Son contrat a pris fin en Août 2010. Il n'a pas été remplacé.

- Un responsable des dossiers parisiens : enseignant pour lequel nous avons bénéficié depuis septembre 2007 et jusqu'en Juin 2010 d'une décharge horaire à mi-temps. Il a en charge les dossiers parisiens et franciliens et la logistique des formations de formateurs de parents.

1.2 Formateurs occasionnels

Pour l'animation des formations à destination des professionnels prenant en charge de jeunes sourds, l'ALPC a formé, en 2004, un groupe de 17 professionnels de la surdit .

En 2010, deux nouveaux formateurs se sont ajout s   ce r seau.

Aujourd'hui, une dizaine de formateurs animent r guli rement les formations   destination des professionnels, sur Paris et dans les  tablissements m dico-sociaux sur tout le territoire, y compris les DOM-TOM.

Les formations de formateurs de parents sont  galement anim es par des formateurs occasionnels, r mun r s par l'association. Professionnels de la surdit  et/ou parents d'enfants sourds, ils ont une grande exp rience dans l'animation des formations   destination des parents et ont travaill s   l' laboration des supports de formations. Ce groupe de formateurs compte 4 personnes.

1.3 Animateurs-codeurs

Pour le stage d' t  2010, 18 animateurs-codeurs ont  t  recrut s pour assurer la communication avec les enfants sourds et seconder les animateurs du village.

Pour les ateliers parentaux, l'ALPC a fait appel pendant l'ann e   4 animateurs codeurs. Ils ont eu en charge l'organisation d'activit s des enfants pendant que les parents participaient aux ateliers.

1.4 Codeurs LPC

Ils interviennent lors des r unions et des manifestations telles que :

Conseils d'administrations, Assembl e G n rale, Journ es d' tudes et autres journ es d'action organis es par l'ALPC.

L'association r pond  galement aux demandes de prestations de codage de la part :

- des entreprises pour son personnel sourd ou malentendant   l'occasion de r unions de travail, de formations professionnelles...
- de personnes sourdes ou malentendantes lors d'examens, de r unions   titre priv  (rencontre avec le personnel de cr che , ...)
- de tout organisme ou association qui en fait la demande.

2. B n voles

Une  valuation des temps d'intervention des b n voles a  t  effectu e. Notre association a b n fici  d'un total de 660 heures de b n volat sur l'ann e, hors temps des organes de directions (C.A. Bureau, A.G.). Pr s de la moiti  de ces heures sont pour le stage d' t .

2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a  t  renouvel  en juillet 2010 ; il est compos  de 24 membres tous b n voles : 15 parents, 7 professionnels de la surdit  (dont 3 parents professionnels), 2 adultes sourds ; 11 sont provinciaux, 13 franciliens ; on compte 15 femmes et 9 hommes. Les administrateurs se sont r unis six fois en 2010.

Le bureau est compos  de 6 membres. Il se r unit environ chaque mois en pr sence de la directrice.

2.2 Comité scientifique

Ce comité permanent, mis en place en 2004 est composé de 18 membres :

- 7 scientifiques venant de l'Université Libre de Bruxelles, de l'Université Paris Descartes, de l'Université de Provence, du CNRS, de l'INSERM et autres laboratoires universitaires, spécialistes en langage, cognition, audition.
- 6 praticiens (phonnatre, orthophonistes, codeur, professeurs de sourds).
- 5 parents d'enfants sourds.

La présidence est assurée par un professeur et chercheur de l'Université Paris Descartes et la vice-présidence par un membre de l'ALPC.

2.3 Responsables de dossier

Outre les tâches de gestion, de représentation et de direction de l'association (présidence, vice-présidence, trésorerie, etc.), de nombreux dossiers sont pilotés par des bénévoles.

2.4 Le stage d'été.

Leur organisation représente environ 300 jours de bénévolat.

Pour chacune des semaines, l'organisation nécessite un responsable pour:

- l'organisation logistique : recherche du site, relation avec l'équipe du village vacances d'accueil, organisation et accueil sur place des stagiaires
- l'animation des groupes d'enfants : ce responsable est choisi pour ses connaissances et compétences dans le domaine de l'animation et la prise en charge de l'encadrement d'enfants. Il s'occupe du recrutement des animateurs codeurs. Sur place il coordonne et supervise les équipes d'encadrement, veille au respect des besoins des enfants, aux respects des règles d'hygiène et de sécurité,
- l'organisation de la formation des parents et des enfants : ce responsable a en charge la constitution des groupes de formation selon les besoins et les attentes des stagiaires et dans le respect des demandes des formateurs. Sur place il assure la coordination et la communication entre les groupes.
- l'organisation des conférences : son rôle est d'établir, en accord avec le bureau et le CA de l'association, le programme des conférences à proposer, et de solliciter les intervenants. Sur place il accueille les conférenciers, introduit chacune des conférences et s'assure de leur bon déroulement.

Au siège, un bénévole est chargé du suivi de l'ensemble des dossiers des stagiaires: enregistrement des inscriptions, envoi et suivi des retours des diverses fiches stagiaires, suivi des règlements, relations avec les familles...

Sur le lieu du stage, la plupart des intervenants sont bénévoles.

2.5 La formation des parents :

En province, nos 70 correspondants régionaux organisent de nombreuses formations auprès des parents.

A Paris, ces formations sont animées par une équipe de six parents.

2.6 Les dossiers suivants sont également portés par des bénévoles :

La conception de notre journal d'information LPC Info;

L'organisation des journées d'action ;
Le partenariat avec les licences professionnelles de codeur LPC ;
La gestion du fichier des adhérents ;
La représentation de l'ALPC auprès des pouvoirs publics ;
La participation aux travaux de l'UNISDA et d'autres associations ;
Enfin, de nombreuses personnes s'investissent, régulièrement, au siège de l'association et ailleurs pour des travaux ponctuels.

2.7 Correspondants régionaux et formateurs

Un réseau de 70 correspondants régionaux, parents et professionnels, tous bénévoles, assure localement des prises de contact, des actions d'information auprès des parents, des professionnels et des établissements médico-sociaux, et sont particulièrement dynamiques en matière de formation. Ce sont les ambassadeurs de l'association.

On trouvera dans la partie « Activités de l'association » des détails sur l'activité de ce réseau en 2010.

La liste complète ainsi que les coordonnées de nos correspondants sont accessibles sur notre site internet.

Ressources financières

L'association est attachée à diversifier ses ressources financières.

Détaillées dans le rapport financier, elles sont constituées par :

- les cotisations des adhérents,
- les dons des particuliers,
- les subventions publiques,
- le mécénat d'entreprise,
- le produit des formations,
- les prestations de codage,
- les ventes de publications et d'outils pédagogiques.

1. Cotisations et appels de fonds auprès des particuliers

Le montant des cotisations constitue 14 % de nos recettes.

Nous effectuons une fois par an une campagne de recherche de fonds par l'intermédiaire de nos adhérents. Nous les invitons à solliciter leur entourage, leur proposons des modèles de courriers.

Cette année encore, ce sont 259 donateurs qui se sont manifestés et qui se sont montrés très généreux puisque la moyenne des dons s'élève à 135 euros.

Grâce à eux, nous avons pu recueillir un total de 34 800 euros.

La campagne 2010 a été très productive mais les automatismes ne sont pas évidents pour engager cette démarche.

2. Subventions publiques

2.1 Subventions de fonctionnement

2.1.1 L'ALPC a reçu une subvention de 11.000 euros destinée à contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'association de la part du ministère du travail, des relations sociales, et de la solidarité (Direction Générale de la Cohésion Sociale). Pour mémoire, la subvention était de 15 000 euros en 2009 et 20 000 euros en 2008.

2.1.2 Une subvention de la Mairie de Paris, d'un montant de 12.000,-€, vient s'y ajouter. Pour mémoire : la subvention était de 12 000 en 2009. Elle nous avait été refusée en 2008.

2.2 Subventions de projets

2.2.1 Le Conseil de Développement de la Vie Associative (ministère de la santé, de la jeunesse et des sports) nous a attribué une subvention de 5 980 euros, nous permettant de former des bénévoles. Cette subvention nous a permis d'organiser :

une session de formation de formateurs bénévoles de parents , des formations lors du stage d'été, les rencontres-formations de nos correspondants régionaux.

2.2.2 Depuis quatre ans, le ministère de l'éducation nationale nous attribue une aide pour le pôle codeurs. En 2010, nous avons reçu 14.000,- euros ; cette subvention constitue une forme de reconnaissance de notre action. Pour mémoire cette aide a été de 16.000,-euros en 2009 et 15.000,- euros en 2008.

2.2.3 La CAF de Paris, nous a attribué une aide de 4 600,- euros pour l'organisation d'ateliers parentaux et la mise en place de groupes de paroles. Ce budget nous permet de faire appel à des intervenants extérieurs et de proposer un encadrement pour les enfants qui accompagnent leurs parents.

3 - Mécénat d'entreprise

3.1 La MACIF

Avec la MACIF le partenariat est en place au niveau national et également au niveau régional.

En 2009, nous avons signé une convention de partenariat qui nous permet d'obtenir une aide financière annuelle de 3.000,-euros, ainsi que des aides matérielles telles que les impressions couleur de notre journal le LPC Info, de notre plaquette d'information, de l'Imagier d'Agathe et les sets plastifiés ainsi que du recueil de Comptines et poésies à coder. Ponctuellement, nous pouvons bénéficier de prêts de salles.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme "Handicap", la MACIF encourage ses onze régions à établir des partenariats locaux.

3.2 Autres partenariats

Plusieurs dossiers déposés pour financer notre projet « stage d'été » ont abouti et nous ont permis d'obtenir les subventions suivantes:

- Le groupe APICIL nous a attribué une aide de 13 000 euros pour "*Former et informer les familles sur la surdité et sur la Langue française Parlée Complétée*",
- La fondation Le Roch – Les mousquetaires sensible à notre action "stage d'été" nous a soutenu pour 10 000 euros,
- Le " Coup de cœur solidaire" de la SNCF nous a permis d'aider 6 familles à hauteur de 3 000 euros.

De telles opérations de partenariat débutent souvent par l'investissement des adhérents salariés de grands groupes, sensibles à l'engagement de leur personnel.

4. Activités génératrices de revenus

L'ALPC est organisme de formation agréé et adosse depuis toujours son budget à une activité génératrice de revenus : la formation.

4.1 La formation à destination des professionnels intervenant auprès de jeunes sourds.

Afin de mieux répondre aux demandes, en 2004, l'ALPC a décidé de professionnaliser cette formation.

Nous avons ainsi constitué et formé une équipe de formateurs de professionnels (cf chapitre Ressources humaines) et élaboré des supports de formations (cf chapitre Les formations).

4.2 Nos actions de formation se diversifient. Une nouvelle formation intitulée "Communiquer avec un adulte sourd" nous permet de répondre à une demande croissante de la part d'un "nouveau" public.

Cette formation s'adresse aux proches d'adultes sourds ou malentendants, dans le domaine privé (proches, amis...) et dans le domaine professionnels (collègues de travail, personnels d'accueil...) (cf chapitre Les formations).

ACTIVITES ET ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Les formations

C'est une activité essentielle de l'ALPC.

En 2010, l'ensemble des actions de formation organisées par l'ALPC a représenté 7 804 heures stagiaires.

De nombreuses autres formations ont été organisées à l'initiative des correspondants régionaux.

1 - Formations destinées aux professionnels intervenant auprès de jeunes sourds

Elles s'adressent aux orthophonistes, enseignants, enseignants spécialisés, professeurs de sourds, éducateurs spécialisés, psychomotriciens, psychologues, etc.

Les formations sont organisées dans les locaux de l'association ou dans les établissements dans toute la France.

	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Nombre de formations à Paris	11	13	13	11	7
<i>Nombre de stagiaires sur Paris</i>	80	97	85	73	34
Nombre de formations en établissement	10	9	12	5	4
<i>Nombre de stagiaires en établissement</i>	97	90	96	71	65
<i>Nombre de stagiaires (Paris et établissements)</i>	177	187	181	144	99
Heures de formation (Paris et établissements)	440	435	372	350	224
<i>Heures stagiaires (Paris et établissements)</i>	3807	3840	2914	2573	1661

Nos formations s'articulent en quatre modules avec, pour chacun, une alternance de théorie et de pratique. Elles sont illustrées de séquences vidéos présentant l'utilisation du LPC par différents professionnels. Les modules se déroulent sur trois ou quatre jours.

L'initiation comprend les modules 1 et 2 et s'effectue sur sept jours. Ce n'est qu'à l'issue de ces deux modules (qui sont indissociables et sont effectués dans un délai d'environ un mois) que les clefs du LPC sont maîtrisées.

Le module 3, d'une durée de trois jours, propose une analyse du codage de chaque stagiaire avec des moyens vidéo.

Le module 4, de quatre jours, s'adresse plus spécifiquement aux professionnels ayant déjà une pratique du code LPC dans leur activité professionnelle. Il est orienté sur le décodage : mise place d'ateliers pour les jeunes sourds, présentations d'outils et de supports d'entraînement.

1.1 Formations nationales

Deux sessions d'initiation ont été organisées en 2010, elles ont concerné 12 personnes et représenté 462 heures stagiaires.

Deux module 3 ont concerné 7 personnes pour 147 heures stagiaires.

Un module 4 a accueilli 5 stagiaires et représenté 70 heures stagiaires

1.2 Formation dans les établissements

L'ALPC assure également des sessions de formation dans les établissements accueillant des enfants sourds partout en France, à l'attention du personnel (enseignants, orthophonistes, éducateurs...). Ces formations sont proposées suivant l'organisation en modules décrits ci-dessus ou adaptées en fonction des demandes particulières.

L'ALPC est ainsi intervenue en 2010 pour quatre structures : trois établissements, dont deux dans les DOM TOM et un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) .

65 personnes ont été formées en 2010, pour 982 heures de formation.

Des conventions de formation sont signées avec les établissements concernés.

1.3 Réunion de formateurs de professionnels

Les formateurs se réunissent une fois par an. Cette réunion est l'occasion d'établir le bilan qualitatif et quantitatif des formations à Paris et en province, de proposer l'amélioration des supports de formation, de réfléchir et proposer des évolutions des propositions de formation.

En 2010, nous avons noté une baisse sensible de la demande de formation. Au delà de la situation conjoncturelle qui impose des restrictions de budget et implique une diminution des sommes allouées aux formations dans les établissements, l'ALPC doit aujourd'hui actualiser ses propositions de formations pour les ajuster aux problématiques actuelles rencontrées par les professionnels intervenant auprès de jeunes sourds.

2- Formation au métier de codeur

La formation organisée par l'association et le certificat de codeur LPC qui était délivré depuis 1987 sous la double tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de l'éducation nationale, ont laissé la place aux licences professionnelles de codeurs LPC.

Cette évolution est une réussite importante qui ouvre une perspective nouvelle de reconnaissance du métier de codeur. Les établissements d'accueil des jeunes sourds sont plus à l'écoute des besoins des enfants sourds avec LPC, accueillent des stagiaires de la licence et créent des postes de codeurs.

Septembre 2005 a vu l'ouverture de la première licence professionnelle de codeur LPC à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6).

Une deuxième licence professionnelle de codeur LPC a ouvert en septembre 2006 à l'Université Claude Bernard (Lyon 1).

L'ALPC est un partenaire résolu des deux licences et fait partie des comités de pilotage.

2.1 Licence professionnelle de codeur LPC à l'UPMC, Paris 6

Les résultats de la promotion 2009-2010 :

- 31 étudiants inscrits : 16 en formation initiale et 15 en formation continue.
- 4 abandons, auxquels s'ajoutent 2 VAE qui ont réussi.
- Au total, 26 étudiants ont été reçus (25 en juin et 1 en septembre)

La directrice des études s'est déplacée en 2010 dans des établissements parisiens et en régions pour rencontrer les responsables d'établissements. Ces rencontres sont également l'occasion d'effectuer la promotion du métier de codeur.

2.2 Licence professionnelle de codeur LPC à l'Université Claude Bernard, Lyon 1

Sur 14 étudiants ayant suivi la licence, 5 étaient en Formation Continue (2 financements personnels et 3 Fongecif), le reste en Formation Initiale.

100% de réussite.

Pas de VAE sur l'année 2009/2010

Suivi de cette promotion :

- 6 ont un emploi de codeur (dont 3 à temps partiel)
- 3 sont en poursuite d'études
- 3 ont un autre emploi mais 2 souhaiteraient avoir un emploi de codeur (travail temporaire en attendant)
- 2 n'ont pas répondu à l'enquête.

3- Formation : Communiquer avec un adulte sourd

(voir aussi chapitre Ressources financières)

Descriptif de cette nouvelle formation:

Le public :

Toute personne désireuse :

- d'améliorer sa communication avec un adulte sourd ou malentendant,
- d'apprendre à coder:
 - collègues de travail,
 - personnel d'accueil de services,
 - amis, famille,
 - personne sourde elle-même si le projet et le profil personnel peuvent rendre cet apprentissage efficace.

Les objectifs :

- comprendre la problématique liée à la surdit 

- être rassuré sur sa propre capacité à communiquer avec une personne sourde ;
- assimiler la technique du LPC.

Cette nouvelle proposition de formation reste en cours d'élaboration en fin d'année.

Une première session s'est déroulée en octobre et novembre et a concerné des salariés d'une entreprise privée : deux personnes sourdes ou malentendantes et une personne entendante. Cette formation a représenté 63 heures stagiaires.

4- Formations destinées aux parents

4.1 Sessions au siège parisien de l'ALPC

Chaque session d'apprentissage comporte 21 heures de formation qui se décomposent comme suit :

- une rencontre et un exposé théorique de trois heures, qui permettent aux parents d'échanger autour de la présentation du LPC,
- douze heures de cours se répartissent sur deux dimanches de suite,
- enfin, deux séances complémentaires, appelées "suivi", de trois heures, sont assurées un mois et deux mois plus tard.

Cette année, lors de la dernière session de formation, nous avons proposé aux stagiaires de participer, sur le temps du premier suivi, à un groupe de réflexion animé par une psychologue. Cette organisation sera reconduite en 2011.

Quatre sessions d'initiation ont eu lieu en 2010 dans les locaux de l'association.

La formation des parents initiée depuis le siège de l'ALPC (hors stage d'été) a accueilli 49 stagiaires et représenté 981 heures de formation.

4.2 Formations organisées en province

Une session de formation de parents s'est déroulée en juillet en Nouvelle Calédonie. La formatrice (parisienne) a partagé son temps entre formation de professionnels intervenant auprès de jeunes sourds et formation de parents d'enfants sourds.

Cette formation de parents avait été organisée par l'association locale.

De nombreuses formations sont organisées en province, à l'initiative des correspondants régionaux, d'associations locales adhérentes ou de formateurs bénévoles. Ces formations s'adressent principalement à des parents.

Elles sont un élément fondamental de la dynamique de l'association.

La transmission au siège d'une fiche de fin de stage par les formateurs et les correspondants permet d'établir un bilan des formations en province. Cependant, nous avons conscience de ne pas recenser la totalité des formations.

On estime que les formations en province doublent le volume des formations initiées depuis le siège.

Par ailleurs, de nombreux établissements scolaires proposent des formations aux parents ainsi qu'aux camarades de classe des enfants sourds.

4.3 Formations lors du stage d'été

Lors des stages d'été (cf point 5), les formations à la pratique du code LPC ont lieu deux fois par jour du dimanche au vendredi (sauf le mercredi) à raison de deux heures pour les enfants et deux fois une heure trente pour les adultes, soit un total de 10 heures pour les enfants et de 15 heures pour les adultes.

Pour les adultes, quatre heures de conférences quotidiennes s'ajoutent, ce qui porte le nombre d'heures de formation pour une semaine de stage à 35 heures par adulte.

Nous avons formé un total de 127 adultes et 78 enfants.

Le total des heures de formation s'élève ainsi à 5.225 heures stagiaires.

La formation initiale et la formation continue de formateurs bénévoles sont également assurées pendant le stage d'été par des réunions, regroupements et mises en commun de documents, conférences et exposés théoriques.

4.4 Formations destinées aux formateurs de parents

Après le travail de rénovation de la formation des parents commencé en 2006 avec une nouvelle progression et de nouveaux supports, nous organisons, depuis 2007, des sessions de formation de formateurs bénévoles pour les parents.

Ces formations ont lieu grâce au soutien financier du Ministère chargé de la vie associative.

Détail du programme :

- Présentation et appropriation des outils et support de la progression,
- Réflexion sur la gestion du groupe et de ses affects personnels,
- Exposés théoriques sur la surdité, la communication et la langue,
- Présentation de la charte du formateur de parents.

En 2010, une session de formation à eu lieu à Paris, dans des locaux mis à disposition par les laboratoires Servier, les 11 et 12 décembre.

Au total 24 personnes ont ainsi été formées, représentant 288 heures de formation.

Un total de 8 formations de formateurs de parents ont donc eu lieu, formant ainsi près de 150 formateurs bénévoles.

5 - Stage d'été

Les deux sessions du stage 2010 ont accueilli 370 personnes. Elles se sont déroulées du 3 au 10 juillet et du 10 au 17 juillet 2010 au village vacance CEVEO à Luz-Saint-Sauveur dans les Hautes Pyrénées.

Le stage d'été rassemble chaque année des parents avec leurs enfants sourds ou entendants, ainsi que des professionnels de la surdité. Pendant ces stages d'une semaine, des formations sont organisées pour les adultes et les enfants à partir de huit ans. Des conférences permettent aux parents de s'informer sur la surdité et le LPC. Les enfants sont pris en charge toute la journée par des animateurs du village-vacance secondés par des animateurs-codeurs.

Des échanges riches s'établissent entre les familles touchées par la surdité de leur enfant.

Devant la demande croissante, nous organisons depuis 2005 deux sessions consécutives afin d'accueillir la totalité des familles qui le souhaitent. Cependant, l'association n'aurait pas la capacité financière de mettre en œuvre ce stage d'été si elle ne bénéficiait d'une importante participation bénévole aussi bien pour l'organisation administrative, logistique, informatique, que pour l'organisation de l'animation des formations et des conférences, en amont et pendant le stage. En 2010, le temps de bénévolat pour le stage d'été a été de 300 jours.

5.1 Participants

Nous avons accueilli :

148 participants la première semaine et 223 la seconde. Au total ce sont 175 enfants, dont 106 enfants sourds et 69 enfants entendants, qui ont participé au stage.

Les participants sont venus de toute la France, 1/3 de la Région Parisienne.

5.2 Formations

Voir ci-dessus, paragraphe sur les formations réalisées par l'ALPC

5.3 Groupes d'animation

Les enfants ont été accueillis tous les jours (sauf le mercredi) dans des groupes d'animation en fonction de leur âge. Les animateurs du village ont été secondés par 19 animateurs-codeurs. Les enfants sourds ont ainsi pu bénéficier d'un bain de langage et d'une bonne communication avec les fratries et amis entendants.

5.4 Groupes de parole

Ils ont été proposés deux fois par jour. Animés par des professionnelles, ils ont accueilli à chaque fois une dizaine de parents.

5.6 Conférences

Pour les conférences, nous profitons, quand c'est possible, de la participation de professionnels de la région d'accueil.

En 2010, la participation de deux enseignants d'anglais ont permis d'organiser des ateliers de cued speech pour les adultes et pour les enfants.

Les conférences ont porté sur les thèmes suivants :

« Présentation du plan Handicap Auditif 2010-2012 : quelles avancées ? »

Cédric LORANT, président de l'UNISDA

« La MDPH : de l'autre côté du miroir »

Emmanuelle FAURE, directrice adjointe de la MDPH Paris

« Le rôle de l'orthophoniste dans la rééducation de l'enfant sourd en éducation précoce »

Delphine PETRUCCI, orthophoniste

« Parents-audioprothésiste, partenaires indispensables pour optimiser la réhabilitation auditive de l'enfant sourd »

Bernard AZEMA, audioprothésiste

« Scolarisation des enfants sourds : principes, obstacles et nouveautés »

Annie BOROY, administratrice de l'ALPC

« Nouveautés en génétique des surdités »

Sandrine MARLIN, généticienne

« Implant cochléaire et rééducation auditive »

Nadine COCHARD, régleur et orthophoniste

« Faciliter les relations au sein de la famille »

Claire RENDU, thérapeute familiale

« LPC et identité»

Florence SEIGNOBOS, psychologue

« Le rôle de la CNSA»

Pascale GILBERT, médecin à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

« la prise en charge orthophonique du très jeune enfant à l'adolescent et les aides à la communication »

Vincente SOGGIU, orthophoniste

« Le réseau cérébral de la perception de la LPC »

Mario APARICIO, chercheur, Bruxelles

« Table ronde sur le métier de codeur»

Brigitte MAUNOURY, Directrice des études Licence Pro Codeurs LPC Paris VI,

Marjolaine FAGES SANS et Caroline VATRY, codeuses LPC

Les familles ont participé à des ateliers informatifs ou de travail :

- Présentation du film "Paroles de sourds" de Laurent Lutaud
- Présentation technique : Atelier Implant cochléaire
- La participation de deux enseignants d'anglais ont permis d'organiser des ateliers de cued speech pour les adultes et pour les enfants.

Les participants ont pu écouter :

- Le témoignage de deux adultes sourds
- Le témoignage d'adolescents sourds

6 - L'animation du réseau des correspondants régionaux

Les correspondants régionaux, au nombre de 70 en 2010, répartis sur 21 régions, assurent localement les prises de contact, les actions d'information auprès des parents, des professionnels et des établissements, et sont particulièrement dynamiques en matière de formation.

L'ALPC s'attache à animer ce réseau, en particulier par l'organisation à Paris d'une rencontre-formation de deux jours, qui permet de faire le point sur le développement du LPC, sur l'activité de chaque région, de mettre en commun des informations, de proposer des méthodes.

6.1 Rencontre-formation annuelle

Cette rencontre a eu lieu les 6 et 7 novembre 2010. Nous avons accueilli 33 participants.

Détail du programme de ces journées

- Actualité de l'association.
- Actualités législatives.

Présentations :

- Des outils utilisés par les correspondants lors des formations parents et enfants.
- L'association DATHA est venue présenter:
 - Le CD Rom d'apprentissage du cued speech : Happy Cues,
 - Le CD Rom de « La vache et le chevalier », histoire codée et signée bientôt finalisée,
- Du manuel d'apprentissage du décodage que peuvent utiliser les professionnels afin d'optimiser la réception du code chez les enfants : le recueil ADALO

6.2 Bilans d'activité régionaux

Les correspondants rédigent et présentent un rapport d'activité où sont présentées les actions menées dans les régions :

- Contacts avec les familles
- Formations au code LPC
- Organisation de week end de rencontre entre parents
- Organisation d'ateliers : Cued speech et Groupes de paroles
- Actions d'information
- Participation à des manifestations locales (journée nationale de l'audition, colloques etc.)
- Relations avec d'autres associations
- Contacts avec les établissements d'accueil des jeunes sourds
- Contacts avec le milieu médical
- Contacts avec MDPH et CIS et autres administrations
- Contacts avec les structures de scolarisation des jeunes sourds utilisant le LPC
- Contacts avec les employeurs des codeurs dans le département :
 - . établissements spécialisés, SSEFIS, etc.
 - . associations
 - . parents employeurs

6.3 Nouveaux correspondants

En Corse : Une maman est maintenant correspondante

En Rhône-Alpes (département de la Loire) : un binôme parent-professionnel est constitué

En Midi-Pyrénées : Nouveau parent correspondant

En Bretagne : Nouveau binôme parent-professionnel

En Haute-Normandie : Un binôme parent-professionnel est constitué

En Ile-de-France (Paris) : Nouveau parent correspondant

Ce sont donc 9 nouveaux correspondants qui sont arrivés en 2010.

Quatre adhérents ont quitté la correspondance régionale.

7 - Le comité scientifique de l'ALPC et les Journées d'études

7.1 Le comité scientifique

Le comité scientifique a pour but de favoriser la dynamique de recherche, de valoriser et capitaliser les échanges et apports réciproques entre scientifiques, praticiens et parents.

Les missions du comité scientifique sont les suivantes :

- assurer une veille scientifique,
- attribuer des bourses à de jeunes chercheurs,
- organiser des journées d'études.

7.2 Les journées d'études

Les Journées d'études étaient prévues les 16 et 17 octobre derniers. L'ALPC a dû se résoudre à les annuler seulement deux semaines avant la date pour des raisons essentiellement financières.

Le très faible nombre d'inscriptions enregistré une dizaine de jours avant l'évènement ne pouvait qu'engendrer un déficit budgétaire particulièrement important. Les frais que suppose une telle organisation (location de salle, équipement, restauration, mise en accessibilité au public sourd, déplacement et hébergement des intervenants) sont supportés par les montants d'inscription, qui doivent donc atteindre un niveau « raisonnable ».

Comme toutes les associations, l'ALPC traverse une période difficile de baisse générale des subventions. Ses ressources actuelles ne l'autorisent donc pas à prendre des risques financiers majeurs qui mettraient en péril l'ensemble de ses actions.

Une telle décision a été difficile à prendre car elle porte bien sûr préjudice à nombre de personnes concernées. L'ALPC renouvelle ses excuses auprès de ceux qui avaient le projet de participer à ces journées et surtout auprès de tous les intervenants qui y étaient attendus : professionnels, parents et personnes sourdes. Ils avaient mobilisé sans compter leur temps, leur énergie et leurs compétences.

7.3 La rédaction d'un livre sur la langue française parlée complétée, destiné à un public averti (mais non spécialiste) est en cours sous la conduite de Jacqueline Leybaert, chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles et ancienne présidente du comité scientifique. Il réunira une quinzaine de contributions. La parution est prévue début 2011.

7.4 Soutien de jeunes chercheurs

Les deux doctorantes soutenues par l'ALPC et l'association des Parents de CODALI ont terminé leurs travaux et soutenu leur thèse.

Mélanie Havy a soutenu sa thèse fin 2009. Son sujet : "Le traitement des consonnes et des voyelles, en situation d'apprentissage de mots nouveaux, chez les enfants de 3-5 ans sourds porteurs d'un implant cochléaire"

Le sujet de thèse de Sophie Bouton était : "Apprendre à lire avec un implant cochléaire " : sur la base de quel signal auditif ?" Elle a été soutenue fin 2010.

8 – Le Pôle Codeur

La réflexion menée à l'association a donné lieu à l'embauche d'une coordinatrice à raison d'une journée par semaine depuis septembre 2006.

8.1 Les objectifs et l'activité d'assistance du pôle codeurs sont :

- d'aider les familles à trouver des solutions pour l'accompagnement scolaire de leur enfant sourd par un codeur LPC, lorsque aucune réponse institutionnelle ne peut leur être apportée.
- d'apporter les informations nécessaires en ce domaine à toute personne ou institution susceptible de favoriser la réalisation de ces projets éducatifs.
- L'activité se déroule selon les axes suivants :
- assistance dans la recherche de moyens pour assurer la présence d'un codeur,
- assistance dans la bonne mise en place de l'intervention d'un codeur,
- gestion de l'offre et de la demande de codeurs.

Depuis février 2007, le pôle a traité 428 dossiers.

En 2010, la coordinatrice répond à 84 demandes émanant de parents pour 63% d'entre elles.

Les demandeurs sont principalement des parents, mais aussi des institutions, des associations, des professionnels.

L'ensemble des informations se fait sur la base d'envoi de fiches correspondant aux demandes et de fiches conseils et argumentaires individualisées selon les situations (notamment dans le cadre des relations parentales avec les services et les équipes des MDPH ou les équipes de suivi de scolarisation).

Ces fiches sont répertoriées dans un dossier de 160 pages « un codeur en classe pour mon enfant sourd », selon cinq rubriques générales :

- évaluation des besoins
- institutions pouvant apporter des réponses
- emplois associatifs
- créer une association
- employeur particulier

Des annexes proposent des textes législatifs utilisables dans ce domaine et des sites internet.

Un livret d'informations pour les enseignants "Un(e) élève sourd(e) dans ma classe" a été également rédigé.

Les conseils personnalisés sont accompagnés de courriers et argumentaires pour les démarches, si nécessaire. En cas de difficulté, la coordinatrice peut se déplacer pour accompagner une famille dans ses démarches administratives (réunions et commissions).

Une aide est également apportée en cas de recherche d'un codeur par une famille ou un service.

Lorsqu'une problématique est départementale ou régionale (difficulté identique pour plusieurs familles proches sur le plan géographique), une organisation différente est prévue :

- enregistrement des problématiques individuelles (enquête)
- proposition d'actions collectives, mise en réseau...

Ce type de réponse implique des déplacements en région.

8.2 Relations extérieures

La coordinatrice du pôle est également en relation avec les services de l'Éducation nationale (missions handicap, Universités, DGASCO, groupe Handiscol à Paris...), les MDPH, les CIS (Centres information surdité), etc.

Ce type d'organisation permet en outre de mutualiser les pratiques positives et de favoriser des réponses locales permettant une plus grande égalité des chances entre les enfants sourds concernés.

8.3 Interventions ponctuelles

A la demande, des codeurs sont mis à disposition pour des personnes sourdes ou malentendantes lors d'examens, de conférences, de réunions professionnelles.... (cf rubrique Ressources humaines)

Les outils de l'information

1 - Le LPC Info

L'information des adhérents est assurée par la diffusion régulière du LPC Info, lettre d'information sur le code LPC et la vie de l'association.

Depuis octobre 2007, dans le cadre de notre partenariat, la MACIF imprime notre revue le LPC info. Cette impression couleur nous permet de rendre compte de manière plus vivante de nos actions.

Un rythme trimestriel a été adopté et quatre numéros ont été publiés en 2010.

Le LPC Info informe sur les dates de formation, propose des articles sur le LPC et son utilisation, des comptes-rendus de conférences ou colloques, des témoignages, et tout type d'informations utiles sur la vie quotidienne avec un enfant sourd.

La collaboration des correspondants est toujours vivement souhaitée pour présenter les activités de leur région.

2 - Plaquette et fiches thématiques

Notre plaquette et ses trois fiches thématiques :

Fiche Parents: "Parents d'enfants sourds, quelques réponses à vos questions"

Fiche Professionnels : "Professionnels de la surdité, quelques réponses à vos questions"

Fiche Ressource: "L'association ALPC"

sont envoyées depuis le siège et par les correspondants régionaux, accompagnées d'un dossier d'information, à toutes les personnes qui se renseignent sur le LPC.

3 - Le site Internet

La mise en ligne du site a eu lieu en avril 2004. Les statistiques de fréquentation ont immédiatement prouvé l'intérêt porté à ce site. Depuis, les chiffres de consultation progressent régulièrement avec des moyennes de 150 à 180 visites par jour.

Ce site permet une information rapide et efficace aussi bien des parents qui découvrent la surdité de leur enfant que des professionnels. Les informations sur les stages en région y sont proposées. Il permet également le téléchargement des différents bulletins (inscriptions aux formations, adhésions, commandes).

Son contenu est le suivant :

- Le code LPC : Qu'est-ce que le LPC ? - Le LPC au quotidien - Le LPC et l'implant
- Surdité, audition et langage : - Diagnostic et appareillage - Acquisition du langage - LPC et langue française
- L'association : - Projet, actions, organisation - Actualité des actions - Un peu d'histoire
- Nos formations : - Pour les parents - Stage d'été - Pour les professionnels - Pour les futurs codeurs
- Codeurs : - Le métier de codeur - Devenir codeur - Liste des diplômés - Bourse d'emploi
- Notre réseau : - Le siège - Contacts et associations - dans les départements
- Recherches et publications : - Recherches sur le LPC - Publications
- Ressources : - Petites annonces - Annonces informatives - Liens

A l'initiative de notre correspondant Ile de France Paris, et grâce au soutien financier de la CAF de Paris et du Ministère du travail, depuis 2009 sur la page d'accueil du site, des histoires codées, à destination des plus jeunes, sont disponibles en libre accès.

Des propositions sont à l'étude pour dynamiser le site, le rendre plus interactif pour les adhérents ou les visiteurs et pour le compléter par un blog de discussion.

4 - Les outils pédagogiques

- **La collection : Les clés du quotidien avec mon enfant sourd comprenant:**
- **Le classeur « Les clés du quotidien avec mon enfant sourd »**, un outil destiné aux parents d'enfants sourds et à toute la famille ainsi qu'aux proches. On y trouve un ensemble de fiches pratiques illustrées d'exemples ou de conseils. Il offre des pistes pour la mise en place et l'utilisation du LPC au quotidien.
- **Le DVD « Portraits de familles »** permet de découvrir des familles qui ont choisi de parler français avec leur enfant sourd dans de multiples situations. Il comporte des témoignages précieux qui illustrent l'usage du LPC et la dynamique qu'il introduit dans la relation parents-enfants. Il présente de multiples situations qui aident à prendre conscience du potentiel du LPC ainsi que le quotidien d'enfants âgés de 18 mois à 15 ans dans leur famille, de jeunes adultes qui s'expriment sur leur parcours, de parents sourds qui communiquent en français avec leur enfant sourd.
- **Le DVD de Laurent Lutheau, « Sourds et scolarisés »** : ce film propose de comprendre les facteurs de réussite du parcours scolaire de jeunes sourds dans les établissements ordinaires depuis l'école jusqu'à l'université.
- **Le logiciel « Clés en main »**, logiciel d'entraînement au LPC développé par l'association DATHA. Destiné à l'origine aux enfants, il est utilisé par tous ceux qui souhaitent s'entraîner: exercices sur les voyelles, sur les syllabes, sur les mots, exercices de décodage
- **Le logiciel « Happy Cues »** logiciel d'entraînement à la pratique du cued speech développé par l'association DATHA. Destiné en priorité aux enfants, il est utilisé par tous ceux qui souhaitent s'entraîner : exercices sur les voyelles, sur les syllabes, sur les mots, exercices de décodage
- **L'affiche pédagogique des clés.** Refaite en 2009, l'intégralité des clés du code (position des voyelles et configuration des consonnes) y sont dessinées et un exemple est proposé
- Deux titres de la collection « **Bibliothèque/vidéothèque codée** » : chacun est constitué d'une cassette vidéo d'histoires codées et des livres correspondants. La série, réalisée en collaboration avec l'École des loisirs, vise à familiariser l'enfant sourd dès le plus jeune âge avec la langue française orale et écrite
- **Deux histoires codées**, à destination des plus jeunes, sont en libre accès sur notre site internet
- La collection : **Le Petit Clown** Composée de :
 - **L'Imagier d'Agathe** : document illustré, en couleurs, support visuel pour entraîner les jeunes enfants au codage et jouer avec le code. Son usage ne se limite pas aux enfants, de nombreux adultes l'apprécient pour leur propre apprentissage
 - **Un set de table plastifié au format A4**
 - **Un sous-main plastifié au format A3**

• **Une affiche au format 450 * 630 mm**

- **Comptines et poésies à coder** : recueil de comptines, poèmes et petites chansons classés par clés, pour s'entraîner et s'amuser en codant.

- **La collection : CALO,**

composée de cinq livrets qui illustrent le quotidien de l'enfant sourd et proposent une aide au codage :

- Calo va chez l'ORL
- Calo va chez l'audioprothésiste
- Minou va chez l'orghophoniste
- Calo ne veut pas regarder le code
- Les aventures de Super Calo

- « **Un(e) élève sourd(e) dans votre établissement scolaire** » est une brochure d'information destinée aux enseignants accueillant des élèves sourds en intégration. Les rubriques présentées peuvent être individualisées selon le profil de l'enfant concerné. Ce recueil est disponible en téléchargement sur notre site Internet. L'ALPC diffuse également des exemplaires imprimés en couleur et reliés

Réservés aux professionnels :

- **DVD pédagogique** (outils de formation élaboré par l'ALPC, à usage exclusif des formateurs de professionnels - non diffusé)
- **Logiciel LPC Pro** : logiciel d'entraînement au codage LPC, élaboré par l'ALPC et AudiviMédia, (pour les étudiants des licences professionnelles de codeur LPC, non diffusé)
- **Tests T.E.R.M.O.**, Tests d'Évaluation de la Réception du Message Oral par l'enfant déficient auditif ; élaboré par CODALI et l'ALPC. Il est diffusé par Ortho Édition
- **Manuel d'entraînement au décodage de la Langue française Parlée Complétée pour les enfants sourds d'âge scolaire.** Élaboré et diffusé par ADALO

Autres ouvrages :

Liaisons LPC : Publications éditées par l'ALPC, ce sont les actes des journées d'action de l'ALPC (journées d'études; rencontres codeurs...)

"La surdité de l'enfant, guide pratique à l'usage des parents" guide édité par l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé) et rédigé avec d'autres associations réunies par la Fondation de France. Disponible à l'ALPC

"Le livre blanc sur la surdité de l'enfant" Diffusé pour le compte de l'ACFOS.

Le service CODALI

L'association a créé en 1986 le service COD.A.L.I. dont elle assure depuis la gestion.

Le comité de gestion est présidé par un administrateur de l'ALPC et se réunit au minimum deux fois par an.

La structure se compose d'un SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce) et d'un SSEFIS (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire) et prend donc en charge des enfants sourds de la naissance à la fin du cycle secondaire.

L'objectif est de faciliter leur scolarité en milieu ordinaire en proposant : soutien scolaire, rééducation orthophonique et accompagnement en classe avec codeur LPC.

Les parents se voient proposer un contrat les impliquant activement dans l'éducation oraliste de leur enfant et par lequel ils s'engagent à participer au projet pédagogique mis au point par l'équipe de COD.A.L.I.

COD.A.L.I. est agréé pour 50 enfants, mais dépasse sa capacité pour répondre aux besoins et demandes des familles, de bénéficier d'un projet oraliste avec LPC.

67 enfants ont été suivis par CO.D.A.L.I. sur l'année civile 2010. Pendant l'année scolaire 2009-2010, COD.A.L.I. a accueilli : 12 enfants en éducation précoce, 18 en maternelle, 21 en école élémentaire et 14 en secondaire.

COD.A.L.I. a fonctionné en 2010 avec le concours de 33 salariés représentant 19,5 équivalents-temps plein, dont 10 orthophonistes, 1 professeur de sourds, 10 codeurs, 1 assistance sociale, 1 psychomotricienne, 1 médecin, 1 psychologue et 1 professeur de l'éducation nationale.

Les relations avec les pouvoirs publics

Des relations ont lieu au niveau :

- national
- départemental et/ou régional, assurées généralement par les correspondants régionaux

Les centres d'information sur la surdité (CIS) et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

L'ALPC a un représentant dans la plupart des centres d'information sur la surdité existants.

Les correspondants régionaux sont présents quand cela est possible dans les différentes instances des maisons départementales des personnes handicapées instituées par la loi du 11 février 2005.

Les MDPH sont sollicitées par les familles pour le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant, pour les allocations de compensation, et des aides diverses, par exemple pour participer au stage d'été. En tant que de besoin, les correspondants aident les familles à constituer leurs dossiers et demandes d'allocation.

Groupes de travail gouvernementaux

L'ALPC participe, directement ou à travers l'UNISDA, aux groupes de travail ou aux tables rondes organisées par les Ministères de l'Éducation Nationale, des affaires sociales, le secrétariat d'état aux personnes handicapées.

Depuis 2007, l'ALPC a une représentation au sein du groupe scolarisation du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) (cf rubrique Pôle codeur).

Les relations avec les associations

1 - UNISDA (Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif) UNISDA (Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif)

Adhérente depuis 2004, l'ALPC dispose d'une place au conseil d'administration – son président, qui est membre du bureau – et de 6 voix à l'assemblée générale.

L'UNISDA représente ses associations membres auprès des pouvoirs publics tout en leur permettant de garder leur indépendance et liberté d'action. Elle représente également les associations de sourds au CNCPH (conseil national consultatif des personnes handicapées).

L'ALPC s'attache à participer et à soutenir activement les actions consensuelles de l'UNISDA qui ont porté notamment sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 en particulier sous ses aspects scolarisation, sous-titrage, centres-relais, projet détresse psychologique.

En 2008 : Diffusion de la plate forme <<2008-2011 : quelle politique pour les personnes sourdes ou malentendantes et leurs familles ?>>.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des associations membres et partenaires de l'UNISDA dès 2007, cette plate forme fait le point sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 et récapitule

nos propositions selon différents thèmes : scolarisation, enseignement supérieur, accompagnement des parents et des familles, accompagnement des personnes sourdes ou malentendantes, compensation, vie professionnelle, accessibilité, téléphonique, services publics, métiers du dispositif de communication adapté, télévision et culture.

Les actions de l'UNISDA en 2010 concernant la scolarisation :

10 février : Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille et à la Solidarité, annonce devant les représentants associatifs et la presse les grandes lignes du **plan d'actions du gouvernement en direction des personnes sourdes ou malentendantes** pour la période 2010-2012.

L'UNISDA diffuse un document d'orientation sur le développement des professions de la communication accessible avec une programmation pluriannuelle des formations et exigences de qualité. Ce document émane des travaux en 2009 du comité de pilotage de l'Unisda réunissant les représentants des usagers ayant recours aux trois modes de communication prévus par l'article 78 de la loi du 11 février 2005, les représentants des professionnels (l'AFILS, association française des interprètes en langue des signes, l'ANCO, l'association nationale des codeurs diplômés, le CAASEM et l'ATAA pour les sous-titreur), des responsables de formation (d'interprètes, de codeurs, de vélotypistes) et d'employeurs de ces professionnels.

7 juin : Cédric Lorant rencontre Michel Boyon, président du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) **et Christine Kelly**, membre du CSA en charge de l'accessibilité des programmes pour les personnes sourdes et aveugles. Le chantier du sous-titrage, au-delà de la quantité, est engagé sur le volet de la qualité avec le lancement de l'élaboration d'un référentiel (mesure 37 du plan Handicap)

2 septembre : installation à l'UNISDA du comité de pilotage sur la scolarisation des jeunes sourds.

En vue de la journée de concertation et de réflexion prévue par le plan Handicap Auditif (mesure 15), les associations représentatives de parents et de personnes sourdes se sont associées pour élaborer un document de réflexion sur les points communs et les spécificités en matière d'accès à l'école, quelque soit le mode d'éducation choisi par la famille à savoir, le parcours bilingue LSF/français et le parcours en langue française avec/sans LPC.

8 décembre : la journée de concertation et de réflexion sur la scolarisation des jeunes sourds réunit les acteurs de l'Éducation Nationale, du secteur médico-social, la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et les associations représentatives des personnes sourdes ou malentendantes.

Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale a ouvert la journée en rappelant le principe du libre choix, de la qualité des réponses et de la concertation entre les différentes parties. L'UNISDA a pu à travers ses représentants partager les axes du document de réflexion élaboré par le comité de pilotage, réunissant des associations au-delà de ses associations membres.

2 - Droit au Savoir

L'ALPC est adhérente à l'association nationale pour le Droit au Savoir et à l'Insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées.

Droit au Savoir, a été créée en décembre 2001. Aux 10 membres fondateurs (AFM, ANPEA, ANPEDA, APAJH, APF, CFPSAA, FSEF, GIHP, LMDE, UNAFAM) représentant tous les types de handicap pour promouvoir et soutenir la scolarisation au-delà de 16 ans et la formation professionnelle des jeunes en situation de handicap, se sont adjoints en quelques années 29 autres organisations.

3 - Génération Cochlée

L'ALPC entretient des liens étroits avec cette association nationale, créée en 1996 par quelques parents d'enfants implantés. Elle regroupe principalement des parents d'enfants sourds profonds qui bénéficient d'un implant cochléaire.

Son rôle : accueillir et accompagner les parents et les enfants dans les phases de pré et post implantations, mettre en relation des familles en phase de réflexion vers l'implantation de leur enfant avec des familles ayant un enfant déjà implanté, confronter et diffuser les expériences et les témoignages, conduire des actions d'informations générales, obtenir une reconnaissance et une prise en charge des implants cochléaires auprès des organismes de tutelle.

4 - AFIDEO

L'ALPC soutient l'Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'exprimant Oralement.

Créée il y a 10 ans, son rôle est d'informer, défendre les droits sociaux et sanitaires, favoriser l'intégration des sourds oralistes dans la société, notamment dans le milieu professionnel, représenter les sourds s'exprimant oralement auprès des pouvoirs publics, promouvoir l'idée que « sourd-muet » est une notion dépassée de nos jours.

5 - ANPEDA

L'ALPC est proche de cette Fédération qui a pour objet la mise en relation de parents d'enfants déficients auditifs, afin de créer pour eux un espace d'accueil, d'échange et d'écoute...

6 - L'ANCO

L'ALPC soutien et encourage l'Association Nationale des COdeurs LPC.

Son rôle est de promouvoir et faire reconnaître la profession de codeur LPC.